



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de la Coordination des Politiques  
Publiques et de l'Appui Territorial**

**Pôle Environnement et Procédures Publiques**

**Arrêté préfectoral n°2022-65-02-07-00001**

**portant renouvellement de la composition de la Commission Départementale de la  
Nature, des Paysages et des Sites**

**Le préfet des Hautes-Pyrénées**

- Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L.341-16 et suivants et R.341-16 et suivants ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le livre I, Titre III, Chapitre III ;
- Vu** le code de l'urbanisme ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'action des services et organismes publics de l'État dans les départements ;
- Vu** le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment les articles 8 et 9 ;
- Vu** le décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2009-079-06, modifié, du 20 mars 2009 instituant la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°65-2019-01-11-005, modifié, du 11 janvier 2019 portant composition des formations de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Rodrigue FURCY en qualité de préfet des Hautes-Pyrénées ;
- Vu** le décret du 30 janvier 2020 portant nomination de Madame Sibylle SAMOYAUULT en qualité de secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** les désignations du conseil départemental des Hautes-Pyrénées, de l'association départementale des maires des Hautes-Pyrénées et des autres organismes et personnes consultés ;

**Vu** les avis recueillis auprès des parties intéressées ;

**Considérant** que la composition de cette commission doit être renouvelée pour la période de janvier 2022 à janvier 2025 ;

**Sur proposition** de Mme la Secrétaire Générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

## ARRÊTE

### **Article 1 : Composition de la commission**

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles, et de l'espace dans un souci de développement durable.

Les six formations spécialisées, présidées par le préfet ou son représentant, sont renouvelées pour trois ans et composées ainsi qu'il suit :

**1 – La formation spécialisée dite « de la nature »** est notamment chargée d'émettre un avis, dans les cas et selon les modalités prévus par les dispositions législatives ou réglementaires, sur les projets d'actes réglementaires et individuels portant sur les réserves naturelles, les sites Natura 2000, les biotopes, la faune et la flore, le patrimoine géologique et les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques autres que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée.

Sont désignés pour siéger au sein de cette formation :

1<sup>er</sup> collège : Représentants des services de l'État, membres de droit :

- un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie,
- le chef de service l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Pyrénées ou son représentant,
- un représentant de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées,
- un représentant de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Hautes-Pyrénées.

2<sup>ème</sup> collège : Représentants des Élus des collectivités territoriales :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. Pierre BRAU-NOGUÉ, Conseiller départemental du canton de la Haute-bigorre	M. Louis ARMARY, Conseiller départemental du canton de la Vallée des Gaves
Mme Maryse BEYRIE, Vice-présidente du conseil départemental – Canton Neste-Aure-Louron	M. Stéphane PEYRAS, Conseiller départemental du canton de Lourdes 2
Mme Chantal ALBAN-COLOMES, Maire de Uzer	M. Maurice DUSSOLIER, Maire de Larreule
M. Jean-Claude CASTEROT, Maire de Geu	M. Régis BAUDIFFIER, Maire d'Ayros-Arbouix

3<sup>ème</sup> collège : Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants des organisations agricoles et sylvicoles :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Philippe LANNE, Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées	M. Jean-Baptiste TOFFOLI, Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées
Mme Stéphanie BENOIST, Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Bigorre-Pyrénées	M. Jean-Pierre CHAPOULIE, Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Bigorre-Pyrénées
M. Jean-Luc LAPLAGNE, France Nature Environnement Hautes-Pyrénées	M. Renaud de BELLEFON, France Nature Environnement Hautes-Pyrénées
M. David ARNAUD, Parc National des Pyrénées	Mme Élodie JACQUIN, Parc National des Pyrénées

4<sup>ème</sup> collège : Personnes ayant compétence en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Jean-Pierre BOUTINAUD, Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées	M. Pierre ENJORLAS, Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées
M. Jean-Luc CAZAUX, Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Hautes-Pyrénées	M. Damien SOYER, Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Hautes-Pyrénées
Mme Dominique PORTIER, Nature en Occitanie	Mme Sophie DEFFIS, Maison de la Nature et de l'Environnement 65
M. Gérard LARGIER, Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées	M. Michel DOUETTE, Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

Lorsque la formation spécialisée se réunit en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, le préfet peut inviter des représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur les sites Natura 2000, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives, à y participer, sans voix délibérative.

Lorsque la formation spécialisée est chargée d'émettre un avis sur un acte réglementaire relatif à la protection de biotopes, d'habitats naturels ou de sites d'intérêt géologique, le préfet peut inviter des personnes et des représentants des organismes consulaires et des activités concernés à y participer, sans voix délibérative.

**2 – La formation spécialisée dite « des sites et paysages »** prend l'initiative des inscriptions et des classements de site, émet un avis sur les projets relatifs à ces classements et inscriptions ainsi qu'aux travaux en site classé.

Elle veille à l'évolution des paysages et peut être consultée sur les projets de travaux les affectant. Elle émet les avis prévus par le code de l'urbanisme.

Sont désignés pour siéger au sein de cette formation :

1<sup>er</sup> collège : Représentants des services de l'État, membres de droit :

- un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie,
- le chef de service l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Pyrénées ou son représentant,
- deux représentants de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées.

2<sup>ème</sup> collège : Représentants des Élus des collectivités territoriales :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. Pierre BRAU-NOGUÉ, Conseiller départemental du canton de la Haute-bigorre	M. Louis ARMARY, Conseiller départemental du canton de la Vallée des Gaves
Mme Maryse BEYRIE, Vice-présidente du conseil départemental – Canton Neste-Aure-Louron	M. Stéphane PEYRAS, Conseiller départemental du canton de Lourdes 2
M. Yoan RUMEAU, Maire d'Aventignan	M. Christian BOURBON, Maire de Lascazères
M. Jean-Louis CRAMPE, Maire d'Ourdon	M. Jean-Claude CASTEROT, Maire de Geu

3<sup>ème</sup> collège : Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants des organisations agricoles et sylvicoles :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. Christian DUBARRY, Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées	M. Bernard SOUBERBIELLE, Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées
Mme Stéphanie BENOIST, Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Bigorre-Pyrénées	M. Jean-Pierre CHAPOULIE, Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Bigorre-Pyrénées
M. Renaud de BELLEFON, France Nature Environnement Hautes-Pyrénées	M. Guy TOURNERIE, France Nature Environnement Hautes-Pyrénées
M. David ARNAUD, Parc National des Pyrénées	Mme Élodie JACQUIN, Parc National des Pyrénées

4<sup>ème</sup> collège : Personnes ayant compétence en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. Bernard VEYSSIERE, Vieilles Maisons Françaises	M. Bertrand d'ESPOUY, Sites & Monuments
M. Pascal SERVIN, Conseil de l'Ordre des Architectes Occitanie	M. Jean-Pierre HOURCADE, Fondation du Patrimoine – DR Occitanie Pyrénées
Mme Dominique PORTIER, Nature en Occitanie	M. Rodolphe GAUDIN, Nature en Occitanie
M. Régis RANGASSAMY, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Pyrénées	M. Vincent DEDIEU, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Pyrénées

Cas des projets d'installations d'éoliennes :

Lorsque cette formation est consultée sur un projet d'installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, un représentant des exploitants de ce type d'installations est invité à siéger à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation de cette exploitation est examinée et a, sur celle-ci, voix délibérative.

**3 – La formation spécialisée dite « de la publicité »** se prononce sur les questions posées par la publicité, les enseignes et les pré-enseignes.

Sont désignés pour siéger au sein de cette formation :

1<sup>er</sup> collège : Représentants des services de l'État, membres de droit :

- un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie,
- le chef de service l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Pyrénées ou son représentant,
- un représentant de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées,
- un représentant de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Hautes-Pyrénées.

2<sup>ème</sup> collège : Représentants des Élus des collectivités territoriales :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Pierre BRAU-NOGUÉ, Conseiller départemental du canton de la Haute-bigorre	M. Louis ARMARY, Conseiller départemental du canton de la Vallée des Gaves
Mme Maryse BEYRIE, Vice-présidente du conseil départemental – Canton Neste-Aure-Louron	M. Bernard POUBLAN, Conseiller départemental du canton de Vic-en-Bigorre
M. Denis FEGNE, Maire d'Ibos	M. Philippe DUHAMEL, Adjoint au maire de Vic en Bigorre
Mme Isabelle FOUQUET, Maire de Sentous	M. Michel CHAZOTTES, Maire de Gouaux

3<sup>ème</sup> collège : Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants des organisations agricoles et sylvicoles :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Angélique ABADIE, Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées	M. Rémi CAZABAT, Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées
Mme Stéphanie BENOIST, Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Bigorre-Pyrénées	M. Jean-Pierre CHAPOULIE, Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Bigorre-Pyrénées
Mme Cécile ARGENTIN, France Nature Environnement Hautes-Pyrénées	M. Renaud de BELLEFON, France Nature Environnement Hautes-Pyrénées
M. David ARNAUD, Parc National des Pyrénées	Mme Élodie JACQUIN, Parc National des Pyrénées

4<sup>ème</sup> collège : Professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Rémi LABORDE, E-VISIONS	
M. Thierry BERLANDA, Union de la Publicité Extérieure	M. Charles-Henri DOUMERC, Union de la Publicité Extérieure
M. Camille MALIDIN, Union de la Publicité Extérieure	M. Christophe PRADO, Union de la Publicité Extérieure
M. Olivier DUPIN, Union de la Publicité Extérieure	Mme Emilie BOUIN, Union de la Publicité Extérieure

Le maire de la commune intéressée par le projet ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale intéressé est invité à siéger à la séance au cours de laquelle le projet est examiné et a, sur celui-ci, voix délibérative.

**4 – La formation spécialisée dite « des unités touristiques nouvelles »** émet un avis sur les projets d'unités touristiques nouvelles.

Sont désignés pour siéger au sein de cette formation :

1<sup>er</sup> collège : Représentants des services de l'État, membres de droit :

- un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie,
- le chef de service l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Pyrénées ou son représentant,
- un représentant de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées,
- un représentant de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Hautes-Pyrénées.

2<sup>ème</sup> collège : Représentants des Élus des collectivités territoriales appartenant au massif des Pyrénées :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. Pierre BRAU-NOGUÉ, Conseiller départemental du canton de la Haute-bigorre	M. Louis ARMARY, Conseiller départemental du canton de la Vallée des Gaves
Mme Maryse BEYRIE, Vice-présidente du conseil départemental – Canton Neste-Aure-Louron	Mme Maryse CARRERE, Sénatrice des Hautes-Pyrénées et Conseillère départementale du canton de la Vallée des Gaves
M. Pascal ARRIBET, Maire de Barèges	M. Noël LACAZE, Maire de Loudenvielle
M. Jean MOUNIQ, Maire d'Aragnouet	M. Claude CAZABAT, Maire de Bagnères-de-Bigorre

3<sup>ème</sup> collège : Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants des organisations agricoles et sylvicoles :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. David ARNAUD, Parc National des Pyrénées	Mme Élodie JACQUIN, Parc National des Pyrénées
M. Régis RANGASSAMY, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Pyrénées	M. Vincent DEDIEU, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Pyrénées
M. Renaud de BELLEFON, France Nature Environnement Hautes-Pyrénées	M. Jean-Luc LAPLAGNE, France Nature Environnement Hautes-Pyrénées
M. Jean-Pierre BOUTINAUD, Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées	M. Pierre ENJORLAS, Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées

4<sup>ème</sup> collège : Représentants des chambres consulaires et d'organisations socioprofessionnelles intéressées par les unités touristiques nouvelles :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. Raymond CAMPO, Chambre de Commerce et d'Industrie de Tarbes et des Hautes-Pyrénées	Mme Pierrette BROUEILH, Chambre de Commerce et d'Industrie de Tarbes et des Hautes-Pyrénées
M. Daniel PUGES, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées	M. Pascal GAMIN; Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées
Mme Isabelle PELIEU, Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement	M. Akim BOUFAID, Domaines Skiabiles de France
M. Pierre MARTIN, Président de la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées	M. Eric PRECHACQ, Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées

**5 - La formation spécialisée dite « des carrières »**, au titre de la gestion équilibrée des ressources naturelles et dans les cas et selon les modalités prévus par les dispositions législatives ou réglementaires, élabore le schéma des carrières lorsqu'il est départemental ou rend son avis sur le projet de schéma des carrières lorsqu'il est régional. Elle se prononce sur les projets de décisions relatifs aux carrières.

Sont désignés pour siéger au sein de cette formation :

1<sup>er</sup> collège : Représentants des services de l'État, membres de droit :

- deux représentants de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie;
- un représentant de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées.

2<sup>ème</sup> collège : Représentants des Élus des collectivités territoriales :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. le Président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, membre de droit	Représentant du Président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
M. Pierre BRAU-NOGUÉ, Conseiller départemental du canton de la Haute-bigorre	Mme Maryse BEYRIE, Vice-présidente du conseil départemental – Canton Neste-Aure-Louron
M. Jean-Marc ABBADIE, Maire d'Agos-Vidalos	M. Jérôme CRAMPE, Maire de Bordères sur l'Echez

3<sup>ème</sup> collège : Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants des organisations agricoles et sylvicoles :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. Lilian LASSERRE, Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées	M. Patrick PEBILLE, Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées
M. Jean-Luc CAZAUX, Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Hautes-Pyrénées	M. Damien SOYER, Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Hautes-Pyrénées
Mme Cécile ARGENTIN, France Nature Environnement Hautes-Pyrénées	M. Renaud de BELLEFON, France Nature Environnement Hautes-Pyrénées

4<sup>ème</sup> collège : Représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrières :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. Didier YEDRA, Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction	M. Stéphane LARGUEZE, Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
M. François MEYER, Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction	M. Nicolas TEISSEYRE, Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
M. Patrice MUR, Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction	M. Bernard DULAC, Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction

Le maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée est invité à siéger à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation de cette exploitation est examinée et a, sur celle-ci, voix délibérative.

**6 - La formation spécialisée dite « de la faune sauvage captive »** exerce les compétences dévolues à la commission au titre du I de l'article R. 341-16 qui concernent la faune sauvage captive.

Sont désignés pour siéger au sein de cette formation :

1<sup>er</sup> collège : Représentants des services de l'État, membres de droit :

- un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie,
- un représentant de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Hautes-Pyrénées,
- deux représentants de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées.

2<sup>ème</sup> collège : Représentants des Élus des collectivités territoriales :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. Pierre BRAU-NOGUÉ, Conseiller départemental du canton de la Haute-bigorre	M. Louis ARMARY, Conseiller départemental du canton de la Vallée des Gaves
M. Stéphane PEYRAS, Conseiller départemental du canton de Lourdes 2	Mme Maryse CARRERE, Sénatrice des Hautes-Pyrénées et Conseillère départementale du canton de la Vallée des Gaves
Mme Marie-Luce KOMEZA, Maire d'Estaing	M. Jean-Louis NOGUERE, Maire de Sers
M. Jean-Marc BOYA, Maire d'Adé	M. Eric LAGRAVE, Maire d'Escaunets

3<sup>ème</sup> collège : Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants des organisations agricoles et sylvicoles :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Mme Marie-Odile CADOZ, Vétérinaire	
Mme Claire MARLOT, Vétérinaire	
Mme Dominique PORTIER, France Nature Environnement Hautes-Pyrénées	M. Renaud de BELLEFON, France Nature Environnement Hautes-Pyrénées
M. Jean-Pierre BOUTINAUD, Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées	M. Pierre ENJORLAS, Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées



4<sup>ème</sup> collège : Responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Serge MOUNARD, Parc animalier des Pyrénées	
M. Henri PEREZ, Vendeur animalier	
M. Alexandre BONZI, Éleveur de reptiles	M. Michaël CIPRICH, Capacitaire reptiles
M. Valéry MARCHE, Parc aux rapaces	

### **Article 2 :**

Les membres sont désignés pour une durée de trois ans à compter de la signature du présent arrêté. Leur mandat est renouvelable. Le mandat d'un membre représentant une assemblée élue prend fin avec le renouvellement partiel ou total de celle-ci. Le membre d'une commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

### **Article 3 : Délais et voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau, soit par voie postale : 50 cours Lyautey – CS 50 543 – 64 010 PAU Cedex, soit par l'application informatique Télérecours accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication.

### **Article 4 :**

L'arrêté préfectoral n°65-2019-01-11-005, modifié, du 11 janvier 2019 portant renouvellement de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites pour la période 2019-2022 est abrogé.

### **Article 5 : Exécution**

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Pyrénées et mis en ligne sur le site internet de la préfecture. Une copie sera adressée aux membres de la commission.

Fait à Tarbes, le **- 7 FEV. 2022**

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale

Sibylle SAMOYAUULT